

Communiqué de presse

Laurence Maillart-Méhaignerie se félicite de la décision du Ministère de la Transition écologique et solidaire de signer un Contrat de Transition Ecologique avec le Val-d'Ille Aubigné

Le Val-d'Ille Aubigné a été retenu pour signer un Contrat de Transition Ecologique avec le Ministère de la transition écologique et solidaire dans le cadre du deuxième appel à projet lancé par la Secrétaire d'Etat Emmanuelle Wargon.

Dévoilés ce matin lors de la Journée nationale « Contrats de transition écologique » (CTE), les 61 lauréats de la seconde vague de l'appel à projet (sur 130 candidatures) seront accompagnés aux niveaux technique, financier et administratif par les services de l'Etat, les établissements publics et les collectivités. Le CTE fixe un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats.

« Avec ce contrat, le Val-d'Ille Aubigné va pouvoir mettre en place une co-construction avec les élus, les entreprises, les associations et les citoyens pour mettre en œuvre un projet ambitieux sur le plan écologique et social. Avec des actions sur l'alimentation, l'agriculture, l'énergie ou encore les mobilités, le Val-d'Ille Aubigné s'engage de façon concrète pour ses 34 929 habitants à répondre aux enjeux du réchauffement climatique. Ce sont pour ces raisons que j'ai soutenu leur dossier. » déclare la Vice-présidente de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

Le CTE du Val-d'Ille Aubigné comprendra une série d'actions complémentaires, notamment :

- La réalisation d'un plan bio territorial qui a vocation à s'élargir à un plan des transitions agricoles et alimentaires. Il a pour ambition de mobiliser tous les acteurs de la filière (agriculteurs bio et non bio, transformateurs, consommateurs, banques et coopératives, restauration collective, etc..) et de se concrétiser autour d'un plan d'actions opérationnel, co-construit et partagé ;
- Un schéma des mobilités a été élaborée par la communauté de communes qu'il conviendrait aujourd'hui de mettre en œuvre. Celle-ci comprend la mobilisation des entreprises et administrations du territoire ;
- L'augmentation de la production d'énergies renouvelables qui représente aujourd'hui 8% de la consommation du territoire. Pour cela, des projets sont en cours (éolien, solaire avec le photovoltaïque et la filière bois-énergie) et ont besoin d'être soutenus.

Le Val-d'Ille Aubigné bénéficiera à la fois d'une mobilisation des services de l'État au service d'un projet collectif, des effets d'un réseau dynamique de territoires engagés pour le développement durable, et de nouvelles solutions numériques, pour l'accompagner dans la constitution de leur projet et dans la consolidation financière de leur contrat. **« C'est un signal encourageant pour notre territoire »** conclut Laurence Maillart-Méhaignerie. **« Les élus savent qu'ils pourront compter sur mon soutien et mon implication pour la mise en œuvre de ce contrat ».**

Laurence Maillart-Méhaignerie, Députée d'Ille-et-Vilaine

Contact presse : 06 87 05 41 23

Assemblée nationale – 126 rue de l'Université – 75355 Paris 07 SP

laurence.maillart-mehaignerie@assemblee-nationale.fr

www.lmaillartmehaignerie.fr